



SÉANCE ORDINAIRE

1^{er} octobre 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue le 1^{er} octobre 2025 à 18h00, au 349 ch. Val-des-Lacs, à Val-des-Lacs, sous la présidence de Mme Patricia Lacasse, mairesse.

Sont présents à cette séance, et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Serge Ennis	cons. au poste no : 1
Steven Minty	cons. au poste no : 3
Isabelle Jetté	cons. au poste no : 4
Sylvain Paquette	cons. au poste no : 5

Est absente :

Marie-Lise Daigle	cons. au poste no : 6
-------------------	-----------------------

Assiste également à la réunion, mesdames Caroline Champoux, directrice générale, greffière trésorière et Ruth Veilleux, adjointe à la direction générale.

Ouverture et mot de bienvenue de la mairesse.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est régulièrement constituée sous la présidence de madame Patricia Lacasse, mairesse, qui souhaite la bienvenue à tous.

Période de questions sur l'ordre du jour.

Adoption de l'ordre du jour

2025-10-234

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par madame Isabelle Jetté appuyé par monsieur Steven Minty et adopté à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour en retirant les points 2.9 et 8.1, en modifiant le titre 2.10 et en ajoutant le point 2.14 pour se lire comme suit :

Mot de bienvenue du maire

Période de questions sur l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour

Correspondance

1. Administration

1.1 Procès-verbaux

1.1.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2025

1.2 Adoption du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 470-25-01 applicable aux bassins versants des lacs

1.3 Adoption d'un règlement modifiant le règlement 368-02 pour réduire le rayon des rues en cul-de-sac dans la zone FC-7

1.4 Dépôt de la médiane et du facteur comparatif pour 2026

2. Ressources financières

2.1 Autorisation de déboursés août-septembre 2025

2.2 Dépôt des états comparatifs et des prévisions budgétaires

2.3 Affectation de sommes du surplus pour la politique *Municipalité amis des aînés* (MADA)

2.4 Affectation de sommes au financement de dépenses réalisées en 2025

2.5 Affectation de sommes du surplus pour le fond de parc

2.6 Affectation de sommes du surplus pour ajustement de la quote-part de la MRC (annexe B) non prévu au budget



SÉANCE ORDINAIRE

1^{er} octobre 2025

- 2.7 Ratification de dépenses – Mobilier pour la technicienne aux communications et vie communautaire
- 2.8 Autorisation d'achat pour un remplacement d'ordinateur
- 2.9 Dons aux organismes
- 2.10 Autorisation de paiement d'une facture non payée de 2021 pour une location d'une chargeuse-rétrocaveuse
- 2.11 Affectation de sommes provenant du surplus pour l'aqueduc privé
- 2.12 Autorisation de déboursés – Journée de la préfaisabilité de parc régional à Val-des-Lacs
- 2.13 Refinancement d'un prêt au montant de 52 500 \$ pour le barrage du lac Quenouille

3. Ressources humaines

- 3.1 Évaluation du dossier de rendement de la Directrice générale et greffière-trésorière
- 3.2 Embauche d'un coordonnateur aux travaux publics
- 3.3 Modification de la politique des cadres

4. Réseau routier

- 4.1 Ratification de dépenses – Réparation du camion de la voirie M2
- 4.2 Ratification de déboursés – Pneus d'hiver et chaînes pour un camion de la voirie
- 4.3 Autorisation de déboursés – Réparation de la transmission du pick-up blanc
- 4.4 Programme d'aide à la voirie locale – volet entretien des routes locales

5. Sécurité publique

- 5.1 Adoption du budget de la RIDM
- 5.2 Don d'habits de combat périmés à la RIDM pour l'Argentine

6. Gestion du territoire

- 6.1 Ratification d'octroi de contrat à une firme en communication dans le cadre des coupes forestières
- 6.2 Autorisation de mandat à l'OBVRPNS pour l'écoulement des eaux provenant du garage

7. Hygiène du milieu

Aucun point

8. Service à la collectivité

- 8.1 Autorisation de dépôt pour une demande de subvention à la Fondation Tremblant
- 8.2 Autorisation de location d'une roulotte pour la patinoire

Période de questions

Levée de l'assemblée

1. Administration

1.1.1 Procès-verbaux

1.1.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2025

2025-10-235

Il est proposé par monsieur Serge Ennis et appuyé par monsieur Steven Minty et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil du 15 septembre 2025.

Adopté à l'unanimité des conseillers

1.2 Adoption du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 470-25-01 applicable aux bassins versants des lacs

2025-10-236

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été déposé, à la séance ordinaire du 18 août 2025, par monsieur Steven Minty à l'effet que lors de cette même séance, le 1^{er} projet de règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 470-25-01 applicable aux bassins versants des lacs sera adopté ;



SÉANCE ORDINAIRE

1^{er} octobre 2025

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c-27.1), monsieur Steven Minty a déposé à cette même séance, le 1^{er} projet de règlement numéro 470-25-01 intitulé :

« *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) numéro 470-25-01 applicable aux bassins versants des lacs.* »

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c-27.1), une consultation publique a eu lieu le 1^{er} octobre 2025 concernant le projet de règlement no 470-25-01.

Il a été proposé par monsieur Serge Ennis et appuyé par madame Isabelle Jetté et résolu à l'unanimité ;

QUE le « *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) numéro 470-25-01 applicable aux bassins versants des lacs.* » est adopté.

Adopté à l'unanimité des conseillers

1.3 Adoption d'un règlement modifiant le règlement 368-02 pour réduire le rayon des rues en cul-de-sac dans la zone FC-7

2025-10-237

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été déposé, à la séance ordinaire du 18 août 2025, par monsieur Steven Minty à l'effet qu'un règlement modifiant le règlement de lotissement no. 368-02 pour réduire le rayon des rues en cul-de-sac dans la zone FC-7 sera adopté ;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c-27.1), le 1^{er} projet de règlement no 368-26-02 a été adopté lors de cette même séance ;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 125 de la *loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., a-19.1), une consultation publique a eu lieu le 1^{er} octobre 2025 concernant le projet de règlement no 368-25-02.

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par madame Isabelle Jetté et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil adopte le « *Règlement 368-25-02 modifiant le règlement de lotissement pour réduire le rayon des rues en cul-de-sac dans la zone FC-7.* »

Adopté à l'unanimité des conseillers

1.4 Dépôt de la médiane et du facteur comparatif pour 2026

2025-10-238

CONSIDÉRANT que conformément aux dispositions prévues à l'article 264 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1), la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé la proportion médiane et le facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière de la municipalité concernant l'exercice financier 2026.

CONSIDÉRANT QUE les résultats sont les suivants :

- Proportion médiane : 97%
- Facteur comparatif : 1.03

Monsieur Steven Minty constate le dépôt.



SÉANCE ORDINAIRE

1^{er} octobre 2025

2. Ressources financières

2.1 Autorisation de déboursés août-septembre 2025

2025-10-239

CONSIDÉRANT la liste des déboursés du 1^{er} août au 29 septembre 2025 :

Déboursés août 2025	263 234.65 \$
Déboursés sept 2025	69 176.44 \$
Salaires d'août 2025	61 512.57
Salaires sept 2025	52 867.99
TOTAL :	446 791.65 \$

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par madame Isabelle Jetté et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil approuve la liste des déboursés pour les mois d'août et septembre 2025 pour un total de 446 791.65 \$ incluant les salaires des mois d'août et septembre 2025.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2.2 Dépôt des états comparatifs et des prévisions budgétaires

2025-10-240

Monsieur Steven Minty constate le dépôt des états comparatifs au 31 août 2025 ainsi que le budget prévisionnel.

2.3 Affectation de sommes du surplus pour la politique *Municipalité amie des aînés* (MADA)

2025-10-241

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la somme de 20 000 \$ était prévue au budget 2024 pour la politique *Municipalité amis des aînés* (MADA) ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet n'est pas réalisé à ce jour ;

CONSIDÉRANT QUE les élus désirent affecter cette somme pour la réalisation qui aura lieu en 2026 ;

Il est proposé par monsieur Serge Ennis et appuyé par monsieur Steven Minty et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil autorise la Directrice générale et la greffière-trésorière à réserver la somme de 20 000 \$ pour financer la politique MADA.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2.4 Affectation de sommes au financement de dépenses réalisées en 2025

2025-10-242

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la dépense de 9 961.46 \$ pour la réparation de la borne sèche du lac Paquette a été autorisée en 2024 sous la résolution 2024-11-259 ;



SÉANCE ORDINAIRE

1^{er} octobre 2025

CONSIDÉRANT QUE cette réparation a eu lieu en 2025 et payée à même le budget 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la dépense de 9 973.82 \$ pour l'étude de la RIDM réalisé par Raymond Chabot Grant Thornton a été autorisée en 2024 sous la résolution 2024-10-226 ;

CONSIDÉRANT QUE cette étude a été finalisée en 2025 et payée à même le budget 2025 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'affecter ces sommes à partir du surplus ;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par madame Isabelle Jetté et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à affecter la somme de 9 961.46 \$ provenant du surplus vers le poste 02-22000-526;

ET

QUE le conseil autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à affecter la somme de 9 973.82 \$ provenant du surplus vers le poste 02-29000-411.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2.5 Affectation de sommes du surplus pour le fond de parc

2025-10-243

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE des sommes sont disponibles dans le surplus non affecté ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire aller de l'avant avec son plan directeur des parcs déposé lors de la séance du 16 juin dernier ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire affecter certaines sommes pour sa réalisation ;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par monsieur Serge Ennis et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à affecter la somme de 100 000 \$ au fond de parc.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2.6 Affectation de sommes du surplus pour ajustement de la quote-part de la MRC (annexe B) non prévu au budget

2025-10-244

CONSIDÉRANT QUE le budget 2025 a été déposé en décembre 2024 pour l'exercice financier 2025 ;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 13 742 \$ ne figure pas au budget pour couvrir l'entièreté de la quote-part de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE des sommes sont disponibles au surplus ;



SÉANCE ORDINAIRE

1^{er} octobre 2025

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par monsieur Serge Ennis et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise le transfert de la somme de 13 742 \$ provenant du surplus non affecté ;

ET

QUE ces sommes soient imputées au poste de GL 02-45300 951.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2.7 Ratification de dépenses – Mobilier pour la technicienne aux communications et vie communautaire

2025-10-245

CONSIDÉRANT l'arrivée en poste de la technicienne aux communications et vie communautaire ;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un tout nouveau poste au sein de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'elle doit avoir un bureau et des outils de travail adéquat ;

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale et greffière-trésorière détient un pouvoir de dépense selon un barème établi dans le règlement de délégation et de contrôle budgétaire ;

Il est proposé par madame Isabelle Jetté et appuyé par monsieur Steven Minty et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil ratifie la dépense de 1 277.00 \$ plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2.8 Autorisation d'achat pour un remplacement d'ordinateur

2025-10-246

CONSIDÉRANT QUE l'ordinateur du département des finances est en fin de vie ;

CONSIDÉRANT QUE le logiciel de comptabilité de la Municipalité demande une forte capacité pour son exploitation ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'en acheter un nouveau ;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de la MRC des Laurentides pour la somme de 1 667.50 \$ plus les taxes applicables ;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par madame Isabelle Jetté et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil accepte l'offre de la MRC;



SÉANCE ORDINAIRE

1^{er} octobre 2025

QUE le conseil autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à effectuer la dépense;

ET

QUE ces sommes soient prises au budget au poste de GL 02 13000 726.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2.9 Dons aux organismes

2025-10-247

CONSIDÉRANT QUE le conseil a prévu à son budget 2025 des sommes, afin d'aider différents organismes œuvrant au bénéfice des citoyens de la Municipalité ;

Il est proposé par madame Isabelle Jetté et appuyé par monsieur Steven Minty et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil octroie les sommes suivantes aux organismes mentionnés et autorise la Directrice générale, greffière et trésorière à procéder à l'émission des paiements comme suit :

Demande de dons	2025
SNAP Québec	500 \$
Fondation médicale des Laurentides pour l'IRM (via la MRC des Laurentides)	1 183 \$

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2.10 Autorisation de paiement d'une facture non payée de 2021 pour une location d'une chargeuse-rétrocaveuse

2025-10-248

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a loué en 2021-2022 une rétrocaveuse pour les besoins de la voirie ;

CONSIDÉRANT QUE la facture au montant approximatif de 11 000 \$ en lien avec cette location n'a jamais été payée ;

CONSIDÉRANT QUE des montants jugés inadéquats sont chargés ;

CONSIDÉRANT QU'une médiation a eu lieu entre les parties ;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par monsieur Serge Ennis et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise le paiement négocié de 8 000 \$ taxes incluses ;

ET

QUE cette somme soit prise à même le surplus.

Adopté à l'unanimité des conseillers



SÉANCE ORDINAIRE

1^{er} octobre 2025

2025-10-249

2.11 Affectation de sommes provenant du surplus pour l'aqueduc privé

CONSIDÉRANT QUE le MELCCFP a déposé une ordonnance provisoire d'exploitation du réseau d'aqueduc appartenant à Aqua-Gestion ;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit effectuer des analyses d'eau constante du réseau ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit s'assurer du bon fonctionnement du réseau ;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 15 000 \$ a été attribué via la résolution 2025-04-93 pour assurer l'entretien et les analyses ;

CONSIDÉRANT QUE cette somme est épuisée ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir un autre 15 000 \$ pour continuer d'assurer le bon fonctionnement et les analyses ;

CONSIDÉRANT que des sommes sont disponibles dans le surplus non affecté de la Municipalité ;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par monsieur Serge Ennis et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise la Directrice générale, greffière-trésorière à affecter la somme de 15 000 \$ du surplus non affecté au poste budgétaire du réseau d'aqueduc.

ET

QUE ces sommes soient remises dans le surplus non affecté advenant une rentrée d'argent d'un ministère pour combler ces dépenses.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2.12 Autorisation de déboursés – Journée de la préfaisabilité de parc régional à Val-des-Lacs

2025-10-250

CONSIDÉRANT QU'une étude de préfaisabilité est en cours pour la mise sur pied d'un parc régional sur le territoire de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le 24 octobre prochain, une rencontre d'une journée est prévue à la Municipalité avec l'ensemble des acteurs impliqués sur le projet ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir un buffet et des collations pour mener à bien cette journée ;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par monsieur Serge Ennis et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise la dépense maximale de 1 000 \$ plus les taxes applicables en lien avec cette journée;



SÉANCE ORDINAIRE

1^{er} octobre 2025

ET

QUE cette somme soit prise dans le poste budgétaire GL 02-47000-411.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2.13 Refinancement d'un prêt au montant de 52 500 \$ pour le barrage du lac Quenouille

2025-10-251

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt 437-18 est venu à échéance le 23 juillet 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit refinancer ledit règlement pour la somme de 52 500 \$;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Finances ne supervise pas les financements inférieurs à 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit emprunter directement avec une institution financière ;

CONSIDÉRANT les appels de soumissions auprès de trois (3) institutions financières ;

CONSIDÉRANT le résultat des soumissions qui se lit comme suit :

	Taux intérêt	Frais de dossier	Terme
Banque Nationale	Pas intéressé		
RBC	Pas de réponse		
Caisse Desjardins	5.32 %	- \$	5 ans

QUE le conseil octroie le refinancement du règlement d'emprunt 437-18 à la caisse Desjardins ayant un taux d'intérêt de 5.32 % pour un terme de 5 ans;

ET

QUE le conseil autorise la Directrice générale et greffière-trésorière, Caroline Champoux et la mairesse madame Patricia Lacasse, à signer tous les documents en lien avec ce refinancement.

Adopté à l'unanimité des conseillers

3. Ressources humaines

3.1 Évaluation du dossier de rendement de la Directrice générale et greffière-trésorière

2025-10-252

CONSIDÉRANT QUE le conseil a autorisé la signature du contrat de la Directrice générale et greffière-trésorière lors la séance du 16 juin 2025 sous la résolution 2025-06-149 ;



SÉANCE ORDINAIRE

1^{er} octobre 2025

CONSIDÉRANT QUE dans son contrat, une évaluation de rendement est prévue à tous les de mois de septembre afin de lui permettre de progresser au niveau salarial ;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation a eu lieu entre les parties ;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par monsieur Serge Ennis et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise l'ajustement salarial prévu au contrat ;

ET

QUE ces sommes soient rétroactives au 1^{er} septembre 2025.

Adopté à l'unanimité des conseillers

3.2 Embauche d'un coordonnateur aux travaux publics

2025-10-253

CONSIDÉRANT la création d'un poste de coordonnateur pour les travaux publics ;

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidatures pour ledit poste a eu lieu;

CONSIDÉRANT la réception de la candidature de monsieur Jérémie Martin ;

CONSIDÉRANT l'entrevue réalisée et les recommandations favorables de la Directrice générale et greffière-trésorière et de monsieur Steven Minty, conseiller;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par madame Isabelle Jetté et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil ratifie l'embauche de monsieur Jérémie Martin à compter du 27 octobre 2025, à titre de coordonnateur aux travaux publics ;

QUE les conditions d'emploi soient selon le protocole des cadres et les conditions négociées.

QUE monsieur Jérémie Martin soit à la classe 10, échelon 5 de la grille salariale;

ET

QUE monsieur Jérémie Martin soit nommé officier autorisé à émettre des constats d'infractions au nom de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers

3.3 Modification de la politique des cadres

2025-10-254

CONSIDÉRANT l'abolition du poste de directeur des travaux publics ;

CONSIDÉRANT la création du poste de coordonnateur aux travaux publics ;

CONSIDÉRANT QUE le protocole des cadres doit refléter ces modifications ;



SÉANCE ORDINAIRE

1^{er} octobre 2025

CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçu les modifications proposées ;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par monsieur Serge Ennis et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil adopte le protocole des cadres comme présenté par la Directrice générale et greffière-trésorière.

Adopté à l'unanimité des conseillers

4. Réseau routier

4.1 Ratification de dépenses – Réparation du camion de la voirie M2

2025-10-255

CONSIDÉRANT QUE le camion nommé M2 de la voirie a dû être réparé en urgence;

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale et greffière-trésorière détient un pouvoir de dépense selon un barème établi dans le règlement de délégation et de contrôle budgétaire ;

CONSIDÉRANT QUE cette réparation a coûté 4 705, 33 \$ plus les taxes applicables ;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par monsieur Sylvain Paquette et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil ratifie la dépense au montant de 4 705.33 \$ plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité des conseillers

4.2 Ratification de déboursés – Pneus d'hiver et chaînes pour un camion de la voirie

2025-10-256

CONSIDÉRANT QU'un des camions de la voirie a besoin de pneus et de chaîne pour l'hiver ;

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale et greffière-trésorière détient un pouvoir de dépense selon un barème établi dans le règlement de délégation et de contrôle budgétaire ;

CONSIDÉRANT QUE le montant déboursé pour les pneus et chaînes posés et balancés est de 5 885.59 \$ plus les taxes applicables ;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par monsieur Sylvain Paquette et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil ratifie la dépense pour la somme de 5 885.59 \$ plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité des conseillers



SÉANCE ORDINAIRE

1^{er} octobre 2025

2025-10-257

4.3 Autorisation de déboursés – Réparation de la transmission du pick-up blanc

CONSIDÉRANT QUE la transmission du pick-up blanc est brisée et le rend hors service ;

CONSIDÉRANT QUE ce véhicule est celui qui déneige les stationnements des bâtiments municipaux ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de le réparer ;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de précision S.T. inc. pour pièces et main-d'œuvre au montant de 6 152.50 \$ plus les taxes applicables ;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par monsieur Sylvain Paquette et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise la dépense de 6 152, 50 \$ plus les taxes applicables.

ET

QUE les sommes soient prises dans le budget d'exploitation de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers

4.4 Programme d'aide à la voirie locale – volet entretien des routes locales

2025-10-258

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 161 668,00 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2024;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par monsieur Sylvain Paquette et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Val-des-Lacs informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

Adopté à l'unanimité des conseillers

5. Sécurité publique

5.1 Adoption du budget de la RIDM

2025-10-259

CONSIDÉRANT QUE la Régie incendie des Monts a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année 2026 lors de son assemblée ordinaire du conseil d'administration du 16 septembre 2025 ;



SÉANCE ORDINAIRE

1^{er} octobre 2025

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 603 du *Code municipal du Québec*, le budget doit être adopté par au moins les deux tiers des municipalités dont le territoire est soumis à sa compétence;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par monsieur Serge Ennis et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de la municipalité de Val-des-Lacs adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier de l'année 2026 de la Régie incendie des Monts, pour un montant total de 4 582 948,00 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers

5.2 Don d'habits de combat périmés à la RIDM pour l'Argentine

2025-10-260

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité détient plusieurs habits de combat périmés dans son inventaire ;

CONSIDÉRANT QUE ces habits ne sont plus utiles pour la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE les lois et règlements qui gouvernent les Municipalités n'autorisent plus ces dernières à les utiliser ;

CONSIDÉRANT QUE la RIDM a un programme qui permet d'envoyer les habits de combat périmés en Argentine ;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par monsieur Serge Ennis et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à remettre à la RIDM l'ensemble des habits de combats périmés qu'elle détient dans son inventaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers

6. Gestion du territoire

6.1 Ratification d'octroi de contrat à une firme en communication dans le cadre des coupes forestières

2025-10-261

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire faire valoir ces droits et préoccupations en lien avec la coupe forestière prévue sur son territoire dans le secteur Mariolle ;

CONSIDÉRANT QU'un support externe expérimenté est nécessaire pour mener à bien ces intentions ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Hunik conseil détient l'expertise pertinente et recherchée dans le domaine ;

CONSIDÉRANT l'offre soumise en date du 2 septembre 2025 pour la somme de 1 000 \$ par mois ;



SÉANCE ORDINAIRE

1^{er} octobre 2025

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale et greffière-trésorière détient un pouvoir de dépense selon un barème établi dans le règlement de délégation et de contrôle budgétaire ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat a débuté le 17 septembre dernier suite à une discussion avec la firme, la mairesse et la Directrice générale et greffière-trésorière ;

Il est proposé par madame Isabelle Jetté et appuyé par monsieur Steven Minty et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil ratifie l'octroi de contrat à la firme Hunik jusqu'au 31 décembre prochain.

QUE le conseil ratifie la dépense pour la somme de 3 500 \$ plus les taxes applicables ;

ET

QUE ces sommes soient prises dans le poste de GL 02 47000 411.

Adopté à l'unanimité des conseillers

6.2 Autorisation de mandat à l'*organisme du bassin versant rivière petite nation et saumon* (OBVRPNS) pour l'écoulement des eaux provenant du garage

2025-10-262

CONSIDÉRANT QU'un écoulement de sable a lieu sur le terrain du garage municipal vers le chemin Charron ;

CONSIDÉRANT QUE des travaux correctifs ont eu lieu par le département de la voirie ;

CONSIDÉRANT QUE certains citoyens sont inquiets que cet écoulement de sable ait un impact à la source d'eau à proximité menant au lac Gagnon ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire rassurer les citoyens inquiets ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme OBVRPNS offre de l'accompagnement pour effectuer des analyses d'eau ;

Il est proposé par madame Isabelle Jetté et appuyé par monsieur Serge Ennis et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil accorde à la Directrice générale et greffière-trésorière et à l'urbanisme de la Municipalité le mandat de demander un accompagnement à l'organisme du bassin versant rivière petite nation et saumon (OBVRPNS) dans le cadre de cette problématique.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7. Hygiène du milieu



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE

1^{er} octobre 2025

Aucun point



SÉANCE ORDINAIRE

1^{er} octobre 2025

8. Service à la collectivité

8.1 Autorisation de dépôt pour une demande de subvention à la Fondation Tremblant

2025-10-263

CONSIDÉRANT l'appel à projets en cours de la Fondation tremblant ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité depuis plusieurs années n'a pas demandé de sommes auprès de cette fondation ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire offrir à ces citoyens de 0 à 17 ans une offre d'activités variées ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Lacs a un indice de vitalité économique de Q5 ;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par madame Isabelle Jetté et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise Madame Gabrielle Sarthou à faire le dépôt d'une demande de subvention, au nom de la Municipalité, pour les 2 projets suivants :

Achat de jeux gonflables usagés de la compagnie Proludik avec compresseur	2 250 \$
Panneaux d'interprétation en sentier boisé avec mascotte ludique	2 500 \$

Adopté à l'unanimité des conseillers

8.2 Autorisation de location d'une roulotte pour la patinoire

2025-10-264

CONSIDÉRANT QUE chaque année, la municipalité loue une roulotte pour les citoyens utilisateurs de la patinoire ;

CONSIDÉRANT QUE des sommes sont prévues au budget d'exploitation de la municipalité pour un maximum de 5 100 \$ plus les taxes applicables ;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par monsieur Serge Ennis et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil accepte la location de la roulotte pour l'hiver 2025-2026.

ET

QUE le conseil autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à payer au moment opportun les coûts reliés pour cette location ainsi que les frais accessoires en respectant le budget prévu.

Adopté à l'unanimité des conseillers



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE

1^{er} octobre 2025

Période de questions

Levée de l'assemblée

2025-10-265

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par monsieur Serge Ennis et résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance pour ainsi clore l'assemblée ordinaire, il est 18h31.

Je, soussignée Patricia Lacasse, mairesse de la Municipalité de Val-des-Lacs, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Patricia Lacasse
Mairesse

Caroline Champoux
Directrice générale et greffière-trésorière